

expliquer un grand nombre de circonstances malheureuses et s'en excuser; et je suis sûr qu'il a de la reconnaissance envers l'honorable député de Carleton pour avoir porté à son attention des faits de nature à le rendre plus circonspect, de sorte que l'année prochaine il n'y ait pas lieu pour lui de présenter des excuses et de s'expliquer au sujet de cette opération de 3 millions relative au pont du chemin de fer de la vallée du Saint-Jean.

L'honorable député d'York (M. McLeod) a parlé en termes un peu outrés de la manière dont avait été construit le chemin de fer National transcontinental à travers la province du Nouveau-Brunswick, et il a affirmé qu'il resterait comme un monument commémoratif du crime qu'on avait commis contre cette province. La province du Nouveau-Brunswick, depuis vingt ou trente ans, a vu décroître le nombre de ses habitants dans la mesure où celle des autres augmentait. A chaque période décennale, nous avons dû perdre des représentants à la Chambre des Communes, et l'établissement du chemin de fer National transcontinental à travers cette région inhabitée de la province, riche toutefois en ressources naturelles, contribuera, on l'espère, à grossir sensiblement le chiffre de sa population. Cette voie ferrée a été construite dans l'intérêt du Canada; à mon avis, cette voie ferrée passe où elle devrait passer et suivant l'itinéraire le plus acceptable; l'avenir fera voir que le Gouvernement a suivi dans cette circonstance la ligne de conduite la plus sage, et la province du Nouveau-Brunswick lui en devra de la reconnaissance.

Mais c'est là une question toute différente de celle soulevée par l'honorable député de Carleton et que l'honorable représentant d'York ne paraît pas du tout avoir compris. Jamais dans la législature du Nouveau-Brunswick je n'ai prêté l'oreille à des déclarations comme celles qu'il nous a été donné d'entendre cet après-midi de la bouche de l'honorable député (M. McLeod). J'ignore si c'est là le genre d'éloquence qui a cours aujourd'hui dans l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick; mais je sais bien que, si on avait parlé de la sorte du temps où j'y siégeais, le député qui se serait ainsi exprimé aurait provoqué des éclats de rire qui l'auraient contraint de reprendre son siège, et je m'étonne que cela ne soit pas arrivé en cette enceinte cet après-midi. Il est possible que l'imprévu de la situation nous ait rendus généreux et indulgents envers le député d'York. Il a fini sur cette parole: Le Seigneur les a livrés entre nos

maines, en septembre 1911; et cette constatation semblait lui causer la plus vive satisfaction; j'ignore si c'était l'effet de réminiscences. Quoi qu'il en soit, les événements du 21 septembre 1911 ont eu pour résultat de livrer aux mains de certains pillards le chemin de fer de la vallée du Saint-Jean, lequel à partir de ce moment a été mis au pillage, et, de l'avis de tous les citoyens respectables du Nouveau-Brunswick, est encore aujourd'hui au pillage.

Ce M. Gould de New York, quel qu'il soit, apparemment a jeté des yeux de convoitise sur les chutes d'eau de la ville de Woodstock; et certes, s'il est désireux de s'assurer des droits au détriment de l'honorable député de Carleton ou en compétition avec aucune autre compagnie, il peut se vanter d'avoir, en faveur de la compagnie américaine de pouvoir d'Arroostock qu'il représente, un incomparable héraut (tooter) ou, si l'on aime mieux, un incomparable racoleur (touter) dans la personne de mon honorable ami d'York; car apparemment celui-ci avait le cœur rempli d'allégresse à la pensée qu'un Yankee allait venir d'Arroostock et s'emparer pour son propre bénéfice, et pour le bénéfice de ses associés yankees, de chutes d'eau situées dans la ville de Woodstock. A la fin de son discours, mon honorable ami d'York s'est livré à des transports de patriotisme et a agité le vieux drapeau. Mais la perspective que M. Gould allait s'assurer ces droits dans Woodstock lui réjouissait le cœur; et cependant il faisait partie du groupe qui aimait tant, ces années dernières, à lancer le cri: Ni troc, ni commerce avec les Yankees.

Je dois m'excuser, monsieur l'Orateur, d'avoir consacré même cet espace de temps à critiquer le discours de l'honorable représentant d'York; mais je tenais à dire un mot sur la question soulevée par l'honorable représentant de Carleton.

M. A. DeWITT FOSTER (King) (N.-E.): En prenant la parole, je ne me propose pas d'examiner à fond les arguments avancés par l'honorable représentant de Carleton; mais je désire faire observer que celui-ci a pris la peine d'interrompre le discours du représentant d'York pour lui rappeler que, en 1905, il avait prononcé dans cette enceinte un discours où il préconisait pour le chemin de fer Transcontinental la route de la vallée du fleuve Saint-Jean. J'ai ici le compte rendu des Débats de 1905, je vais le faire remettre à mon honorable ami de Carleton et lui demander d'indiquer l'endroit où on lui fait exprimer pareil avis.

M. CARVELL: Il est possible que ce soit en 1906. On peut juger par là du calibre